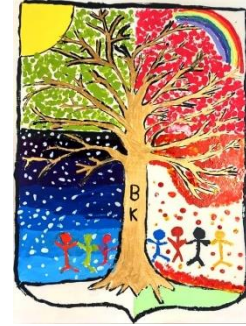




TELEPHONE ALSH

03 25 73 40 12/ 06 10 62 84 26

clshbucheres@wanadoo.fr



PROJET DE FONCTIONNEMENT 2023-2024 ALSH BUCHERES KIDS



SOMMAIRE

- I. CADRE REGLEMENTAIRE
- II. LES POTENTIALITES DU TERRITOIRE
- III. PROJET EDUCATIF
- IV. LABELLISATION MERCREDI
- V. MODALITE D'ACCUEIL
- VI. LES REPAS
- VII. LES LOCAUX
- VIII. COMMUNICATION
- IX. SECURITE
- X. SUIVI SANITAIRE
- xi. HYGIENE
- XII. RESTAURATION COLLECTIVE
- XIII. L'EQUIPE
- XIV. REGLEMENTATION PRATIQUE D'ANIM'

I. CADRE REGLEMENTAIRE

Présentation juridique de l'ACM

Notre organisateur :

C'est une collectivité territoriale, citée ci-dessous :



La commune de Buchères est située dans le département de l'Aube, dans la région Grand Est, et située à 6 km de la ville de Troyes. Elle compte aujourd'hui plus de 2000 habitants.

II. LES POTENTIALITES DU TERRITOIRE

Buchères a encore aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une commune rurale mais avec son développement économique autour d'entreprises, de commerces, d'associations, des équipements et services mis à disposition des habitants, l'amène à la qualification de commune semi-urbaine.

Autour du centre de loisirs, nous avons accès au parc St Exupéry de Buchères qui propose une aire de jeux pour les 3-11 ans mais également un grand parc arboré pour y faire de grands jeux. Il se situe à 5 minutes à pied du centre.

Nous avons également la bibliothèque municipale de Buchères, proche de notre structure ainsi que la salle des fêtes, qui peut être à la disposition du personnel. Le club ados est lui, situé à l'étage de celle-ci. Ne fonctionnant que durant les vacances, il peut être mis à disposition de l'accueil de loisirs.

Adresse de l'accueil de loisirs Buchères Kids



ACCUEIL DE LOISIRS Buchères Kids

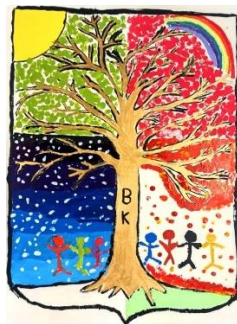
1, rue de la Mairie

10800 Buchères

- 03 25 73 40 12
- 06 10 62 84 26

RESPONSABLE DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE : Mme BOURDON Karine

RESPONSABLE ADJOINTE : Mme MESSMER Pauline



III. PROJET EDUCATIF MENE PAR L'ORGANISATEUR

Il y a dix ans, le conseil municipal de la ville de Buchères a souhaité développer l'accueil et l'accompagnement des enfants âgés de 3 à 12 ans afin de contribuer à leur épanouissement social et culturel. Différentes investigations ont été effectuées auprès des familles concernant leurs attentes.

Par la suite, un projet éducatif territorial (PEDT) a été élaboré pour le service enfance-jeunesse par la mairie de Buchères.

Il a été élaboré par la municipalité et définit les valeurs sociales, éducatives que l'organisateur veut promouvoir. Il précise les mesures prises pour l'accueil du public et les moyens mis à disposition. C'est un projet qui est destiné à toutes les personnes fréquentant la structure (directeurs, animateurs, éducateurs et tout autre agents). Il sert de piste de travail à l'élaboration du projet pédagogique pour la directrice de l'accueil de loisirs.

Voici les objectifs du PEDT pour les années 2023-2025 :

1 **Développer le loisir local enfance – jeunesse :**

- Ouvrir un accueil périscolaire matin, temps méridien, soir et mercredis sur les temps scolaires.
- Proposer un accueil extrascolaire sur les temps extrascolaires (hors août et congés de fin d'année)
- Proposer un club ados durant les temps extrascolaires pour les collégiens et les lycéens (jusqu'à 17 ans révolus)
- Adhérer au plan Mercredi et travailler en collaboration avec l'équipe enseignante pour maintenir la cohérence éducative

2 **Favoriser l'accès à la citoyenneté :**

- En proposant aux enfants d'être acteurs de leurs temps péri et extrascolaires (conseil de centre, choix des activités, boîte à idées, temps d'échanges...)
- Encourager la prise d'initiatives
- Mettre en place une charte du bien vivre ensemble établie avec les enfants.
- Mettre en place des activités autour du développement durable et de l'équilibre alimentaire

- Pour l'année 2023-2024, faire découvrir le monde anglophone en collaboration avec l'école.

3 Favoriser les rencontres intercommunales / culturelles :

- Faire des rencontres sportives et culturelles avec d'autres accueils de loisirs et d'autres clubs ados durant les vacances scolaires.
- Organiser des sorties culturelles locales et environnantes.

4 Faciliter l'intégration des familles et des enfants porteurs de handicaps :

- Accueillir dans notre structure des enfants porteurs de handicaps et en adaptant nos projets pédagogiques et nos activités.
- Proposer aux familles d'assister aux spectacles de fin de centre, de voir les expositions des œuvres faites par les enfants.
- Informer les familles du fonctionnement et des activités des différents accueils sur plusieurs supports (affichage, site internet, page Facebook, PanneauPocket et Buchères 'Mag)

5 Veiller au bien-être physique, affectif et mental des enfants :

- Respecter les différents rythmes et besoins des enfants
- Mettre en place un temps calme après le repas afin de faciliter la digestion et de permettre à l'enfant de se reposer le corps et l'esprit.
- Faire une sensibilisation à l'importance de l'hygiène corporelle(brossage des dents...)

IV. LABELLISATION MERCREDI

L'accueil de loisirs est labellisé « Plan mercredi » en accord avec le PEDT pour rappel le taux d'encadrement plus de 5h consécutives par jour est de **1 animateur pour 10 maternelles et de 1 animateur pour 14 élémentaires et pour moins de 5h consécutives le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 14 maternelles et 1 animateur pour 18 élémentaires.**

V. MODALITE D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs accueille les enfants scolarisés entre 3 et 12 ans résidants ou non à Buchères. Les enfants sont répartis en deux groupes, les 3-5 ans (les maternels) et les 6-12 ans (les élémentaires).

L'Accueil de loisirs fonctionne les mercredis des semaines scolaires du **4 septembre 2023** au **5 juillet 2024**. Les enfants peuvent être accueillis en journée complète avec ou sans repas, et en demi-journée avec ou sans repas également.

Le centre de loisirs ouvre ses portes à 7h30 et ferme à 18h15. L'inscription des enfants se fera par un portail famille à la rentrée 2023.

Le budget

Les recettes proviennent : des cotisations des familles, des subventions municipales et régionales, des prestations de services de la CAF.

Les dépenses sont attribuées : à l'achat de matériel pédagogique, aux repas et aux goûters, ces derniers étant offerts par la mairie, aux salaires et charges du personnel, aux frais de transport, aux frais administratifs, aux interventions extérieures.

a. Les tarifs

Enfants habitants à Buchères :

A.L.S.H Vacances et mercredis	Q.F de 0 à 300	Q.F de 301 à 500	Q.F de 501 à 700	Q.F de 701 à 900	Q.F de 901 à 1100	Q.F ≥ à 1101
SANS REPAS						
1/2 journée	2.31 €	2.77 €	3.32 €	3.99 €	4.79 €	6.23 €
journée	3.36 €	4.03 €	4.83 €	5.80 €	6.97 €	9.05 €
AVEC REPAS						
1/2 journée	3.36€	4.03€	4.83€	5.80 €	6.97€	9.05€
journée	4.41€	5.29 €	6.35 €	7.62 €	9.14 €	11.89 €

Enfants extérieurs à Buchères :

A.L.S.H Vacances et mercredis	Q.F de 0 à 300	Q.F de 301 à 500	Q.F de 501 à 700	Q.F de 701 à 900	Q.F de 901 à 1100	Q.F ≥ à 1101
SANS REPAS						
1/2 journée	2.77 €	3.34 €	3.98 €	4.79 €	5.75 €	7.48 €
journée	4.03 €	4.84 €	5.80 €	6.96 €	8.36 €	10.86 €
AVEC REPAS						
1/2 journée	4.03 €	4.84 €	5.80 €	6.96 €	8.36 €	10.86 €
journée	5.29 €	6.35 €	7.62 €	9.14 €	10.97 €	14.27 €

b. Les modalités d'accueil des publics en situation de handicap

La structure est adaptée à l'accueil d'enfants en situation de handicap avec une rampe d'accès et des toilettes adaptées.

Un protocole d'accueil (PA) est mis en place avec les familles. La directrice s'engage à former le personnel, pour accueillir au mieux ces enfants, et à anticiper avec les familles le recrutement de personnel nécessaire pour un bon accompagnement.

VI. LES REPAS

Les repas sont livrés en liaison froide par l'ESAT du tertre (établissement ou service d'aide par le travail). Un agent technique d'entretien municipal s'occupe de faire réchauffer les plats et de les servir, de dresser les tables, de faire la vaisselle et d'entretenir les locaux de la restauration scolaire situés dans la cour de l'ALSH.

L'équipe éducative est là pour les inciter à goûter à tous les plats, de manière ludique afin d'éveiller leur curiosité culinaire (sauf allergies).

VII. LES LOCAUX

Les locaux de l'accueil de loisirs sont :

Pour les élémentaires :

Un bungalow est situé dans l'ancienne cour de l'école élémentaire de Buchères. Elle se compose de 2 salles, une salle destinée aux activités manuelles, aux jeux sur table et une autre salle avec des coins permanents : Dinette, poupées, circuit, construction...

Les toilettes élémentaires et adultes se trouvent sous le préau avec un toilette adapté aux enfants en situation de handicap. La cour des élémentaires est utilisée pour les jeux extérieurs.



Pour les maternelles :

Ils sont accueillis dans la salle d'évolution de l'école maternelle. Des jeux et jouets adaptés à leur âge sont à leur disposition sur les temps périscolaires : Dinette, voiture, jeux, puzzle, Lego, jeux de construction... Ils ont également une cour extérieure avec une aire de jeux, et un espace vert ombragé.



VIII. COMMUNICATION

A l'équipe

- Périscolaire

Une réunion de rentrée pour le service est faite quelques jours avant la rentrée de septembre.

Des réunions pédagogiques (préparation, transmissions, informations, suivi pédagogique et bilan) sont mises en place une fois entre chaque période de vacances par la directrice adjointe chargées des activités périscolaires.

- Extrascolaire

Deux réunions de préparations ont lieu en amont. L'une pour préparer avec l'équipe les objectifs pédagogiques, la deuxième pour l'organisation des équipes et du planning d'activités.

- Un cahier de transmission se trouve à disposition de l'équipe éducative (directeur/animateur) pour y noter tout type d'événement ou informations à relayer aux collègues. Ce cahier permet un suivi et un traçage écrit de toutes les informations. Il se trouve sur les tables d'accueil et est disponible à tout moment de la journée.

Aux familles et aux enfants



Que cela soit pour le périscolaire ou l'extrascolaire, les parents sont informés des inscriptions ou des événements, par des :

- Flyers
- Site de la mairie de la commune
- Facebook ALSH Buchères
- Affiche
- Panneau Pocket

IX. sécurité

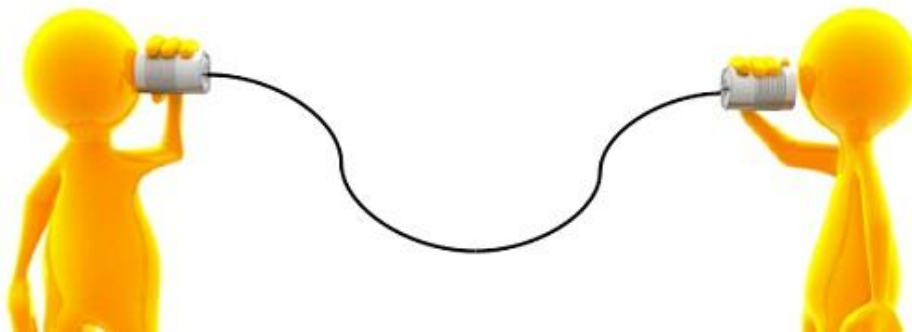
- **Sécurité incendie**

Pendant le temps périscolaire : un exercice doit être effectué à la rentrée de septembre, c'est la Directrice du centre qui l'actionne. L'équipe n'est pas mise au courant du jour de l'exercice.

Pendant l'extrascolaire : Un exercice doit être fait la première semaine, à chaque période de vacances

- **Plan Vigipirate**

Des exercices doivent être effectués dans l'année (au moins 3) avec des scénarios différents pour tester le confinement, la communication, la vigilance et la fuite. L'équipe ou les nouveaux animateurs doivent être formés par la Directrice de l'ACM.



X. LE SUIVI SANITAIRE

Une fiche sanitaire obligatoire est à remplir par la famille et jointe dans le dossier d'inscription avec la photocopie de la page de vaccinations du carnet de santé avec les vaccins à jour qui sont pour les enfants nés avant le 1^o janvier 2018 :

- ✓ Antidiphtérique
- ✓ Antitétanique
- ✓ Antipoliomyélitique
- ✓ Photocopie du PAI (s'il y a lieu) ou Projet d'accueil (pour jeune en situation de Handicap ou autre)
- ✓ Les numéros des personnes à prévenir en cas d'urgence se trouvent dans la fiche sanitaire de l'enfant.
- ✓ Une armoire à pharmacie fermée à clef dans l'espace infirmerie comprend un cahier de suivi de « bobologie » des enfants.
- ✓ Tout jeune arrivant avec de la fièvre n'est pas accepté à l'accueil de loisirs, de même que s'il présente un état fiévreux pendant la journée, il sera isolé à l'infirmerie, en attendant que les parents viennent le chercher.

Pour les enfants nés après Janvier 2018, les 11 vaccins obligatoires doivent être à jours à savoir :

- ✓ Antidiphtérique
- ✓ Antitétanique
- ✓ Antipoliomyélitique
- ✓ Rougeole
- ✓ Oreillons
- ✓ Rubéole
- ✓ Coqueluche
- ✓ Hépatite B
- ✓ Haemophilus
- ✓ Méningocoque C
- ✓ Pneumocoque



Le contenu d'une pharmacie :



XI. L'HYGIENE

Nous veillerons à ce que les enfants arrivent avec une tenue correcte et adaptée à la météo et aux activités. Il faut veiller à ce qu'ils se lavent régulièrement les mains.

XII. LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le restaurant scolaire se trouve dans les mêmes locaux connus des familles. A la rentrée 2021, un self sera inauguré pour les élémentaires, ainsi qu'un agrandissement de la cantine pour les maternelles. Un projet de fonctionnement de la pause méridienne a été proposé à l'équipe encadrante afin de gérer au mieux les 3 services, et d'orienter l'équipe sur ceux-ci. L'ESAT est notre prestataire de service. Deux agents de restauration sont sur place pour la préparation du self qui se déroule à midi.

L'ESAT livre les pique-niques en sortie, quand nous sommes en sortie. Les enfants goûtent à tous, sauf allergies ou dégoût, car les goûts changent en grandissant... Les règles de la cantine se retrouvent dans le projet pédagogique de l'ALSH.

➤ **Temps de sieste et de temps calme**

Il se fait pour les 3-5 ans après le repas aux environs de 13h30, dans le dortoir de l'école maternelle et dans la salle d'évolution pour les plus grands.

Il n'y a pas d'obligation pour les enfants de dormir, cependant, tapis et lits sont mis à disposition et une séance de relaxation avec musique douce est proposée pour aider à la détente ou à l'endormissement.



L'équipe essaye de prendre en compte les besoins des enfants, comme les attentes des parents et fait en sorte de pouvoir concilier les deux, en respectant le rythme de l'enfant et surtout de son bien-être.

Ce même temps de relaxation et de pause sont proposés aux plus de 6 ans qui le désirent dans une autre salle située dans le bungalow qui sera dédiée au calme.

XIII. L'EQUIPE

Responsabilité Juridique

L'organisateur a souscrit une assurance de responsabilité civile qui englobe sa responsabilité, celle de ses animateurs (trices) les bénévoles et le public accueilli.

Il est rappelé à chaque membre de l'équipe que nous avons une responsabilité, morale et physique sur chaque mineur et que nous devons garantir la sécurité de chacun en mettant tout en œuvre avant chaque action réalisée.



L'obligation de moyen

La directrice veille à ce que la réglementation soit respectée, le matériel de sécurité (trousse à pharmacie, structure adéquate) des exercices PPMS doivent être effectués plusieurs fois dans l'année pour former l'équipe.

Elle est bienveillante au bien-être de son équipe et des enfants.

L'obligation de surveillance

Les enfants sont sous notre autorité pendant tout le temps d'accueil. Nous avons l'obligation de vigilance. Cette surveillance doit être en continue, afin de garantir la meilleure sécurité.

Rôle de chacun

Organisateur

L'organisateur (Le Maire) est l'autorité supérieure qui définit l'intention éducative par son projet éducatif. C'est la maire adjointe déléguée à la jeunesse qui approuve les projets, soumet des missions, qui est l'interlocutrice avec certains partenaires et préside les commissions jeunes.

Directrice ALSH/ Coordinatrice (fiche de poste)

- Accueille les familles (parents et enfants)
- Garanti la sécurité des enfants, de l'équipe et des locaux.
- Gère et encadre l'équipe d'agents d'animation et des enfants dont elle a la charge.
- Assure la circulation de l'information sur la vie de l'accueil.
- Gère la structure Accueil de loisirs (financier, administratif, pédagogique).
- Construit et propose le projet pédagogique dans le respect de la démarche éducative du projet éducatif
- Gère les réunions d'équipes



-
- Communique avec l'organisateur
- Veille au suivi des projets d'animation à l'année
- Effectue les bilans et les évaluations des projets pédagogiques du périscolaire et de l'extrascolaire
- Elle est la référente sanitaire
- Formatrice des stagiaires
- Applique la réglementation

Animateur (fiche de poste)



- Veiller à la sécurité de l'enfant (morale et affective)
- Répondre aux différents besoins de l'enfant
- Observer et écouter l'enfant et répondre à leurs attentes
- Respecter le rythme et le bien-être de l'enfant en prenant en compte les changements de celui-ci.
- Adopter une attitude éducative envers l'enfant en favorisant les valeurs morales : socialisation, respect, partage, vivre ensemble...
- Bannir la violence, la vulgarité l'intolérance et l'irrespect
- Communiquer avec l'enfant, adapter son langage, s'interroger.
- Travailler en équipe pour favoriser le bon fonctionnement de la structure
- Utiliser son savoir-être, son savoir-faire et pouvoir s'adapter à toute situation.
- Animer en donnant vie à un groupe d'enfant avec dynamisme, rigueur, dévouement et entrain.
- Se remettre en question, s'évaluer.
- Partager, transmettre communiquer et adapter son langage avec les familles.
- Rassurer, informer le jeune public (actualité)
- Respecter la réglementation en vigueur (protocoles)

➤ Les non-négociables animateurs

Les animateurs n'utiliseront pas leur téléphone portable pour des communications personnelles et utiliseront le téléphone portable de l'accueil à chaque sortie pour prévenir les secours et être joignable par la direction.

Aucun alcool ne sera toléré dans l'enceinte de l'accueil de loisirs, avant, pendant et après le temps de travail. La pause cigarette ou vapotage s'effectuera en dehors de la cour et en aucun cas devant les enfants.

L'équipe d'animation devra porter des tenues correctes fonctionnelles (chaussures adaptées). La direction se réserve le droit de renvoyer chez lui l'animateur, qui par son comportement physique ou mental, ne serait pas apte à assurer ses fonctions et à garantir la sécurité des enfants.

Chaque animateur veillera à respecter le code de la route lors des sorties avec vigilance lors de traversée de chaussée et se placera aux places stratégiques lors des sorties en bus, veillant à ce que les enfants soient tous bien attachés. L'équipe devra porter des gilets jaunes lors des sorties pour être facilement repérable des enfants.

Elle devra également veiller à ce que sa salle d'activités soit propre et rangée après chaque activité, mais aussi le soir à la fermeture de l'accueil. Les tables devront être nettoyées et le sol balayé.

Un animateur accompagnera les enfants aux toilettes pour vérifier les chasses d'eau et surveiller le gaspillage de papier et d'eau. Aucun enfant ne restera seul dans les salles et dans la cour, il devra être sous la surveillance constante des adultes.